Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Marché du sucre

Rien de spécial à signaler ; le marché est inchangé depuis notre dernier rapport.

Procès-verbal de la 79me Assemblée des Délégués, tenue à Lausanne le 12 mars 1955 (suite)

La séance reprend à 14 h. 30. Deux points figurent encore à l'ordre du jour : la question du film sur les maladies des abeilles et la participation financière de la Romande à la Coopérative des miels.

a) *Film sur les maladies des abeilles.* Chaque président de section a reçu une circulaire l'invitant à discuter soit en assemblée de comité, soit en assemblée de section, de la participation financière de la Romande à ce film qui s'élève à 11 000 fr. en chiffre rond et de donner à leurs délégués des instructions précises. *M. Meunier* explique que la Romande se doit, dans le cadre de la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture, de participer financièrement à la mise sur pied du film projeté. Les délégués doivent se prononcer affirmativement ; une décision négative serait pour nous lourde de conséquences. Voici les propositions du Comité :

1) prélever sur la fortune de la Romande le 50 % de la dépense ;
2) pour le reste, demander à chaque section une participation financière.

M. Auberson a quatre questions à poser : a) La Romande est-elle engagée ? — Non. b) M. Ziekendrath est-il un amateur cinéaste ou un professionnel ? — C'est un professionnel. c) Quelles sont les dimensions du film ? — Nous pensons 16 mm. d) Le Liebefeld est-il intéressé à la création du film ? — Certainement.

M. Auberson fait remarquer que si le film est tourné en 35 mm il ne pourrait être projeté dans les salles de sociétés, mais uniquement dans les salles de cinéma. Le 16 mm par contre convient très bien. Selon un devis de Pac Film, le coût d'un film pour une projection de 45 minutes en 16 mm reviendrait à 45 000 fr. M. Ziekendrath n'est pas inscrit à la Chambre suisse du cinéma. Il trouve inadmissible que l'on s'adresse à un particulier pour tourner un film de cette importance. *M. Meunier* remercie M. Auberson de la peine qu'il s'est donnée afin d'avoir des renseignements précis à nous fournir. Cependant, il semble que l'Office fédéral vétérinaire qui commande le film a dû s'entourer de toutes les garanties. Il propose que M.

Auberson, qui semble versé en la matière, fasse partie de la Commission romande pour le film. *M. Auberson* demande que la Romande fasse des réserves et ne marche pas les yeux bandés. M. *Zimmermann* insiste auprès des délégués afin que la Romande ne reste pas en arrière. Nous y sommes intéressés au même titre que nos collègues suisses alémaniques et tessinois. *M. Barbier* expose le point de vue de la Genevoise. La Romande se doit d'avoir un film sur les maladies des abeilles. Nous devons faire confiance aux promoteurs du film. Il appuie la proposition du Comité central et lui demande de s'adjoindre M. Auberson. Il insiste pour que le système Dadant figure également dans le film. *M. Corbaz* déclare que ce qui lui déplaît dans cette affaire, c'est qu'on mette les délégués devant le fait accompli. *M. Hagnauer* estime, lui aussi, que le film est trop cher et qu'il est nécessaire, avant d'engager la Romande de discuter du prix ; c'est le rôle de la commission. *M. Meunier* répond que c'est une question de confiance. Voulons-nous oui ou non suivre nos collègues suisses alémaniques et tessinois ? *M. Thürler* demande si la Romande a les fonds nécessaires pour subventionner le film ? *M. Soavi* lui répond que si notre société doit sortir de ses fonds la somme de 11 000 fr., il ne lui restera pour ainsi dire aucun argent liquide. En conséquence, il est nécessaire de demander une contribution aux membres. *M. Auberson* déclare que les frais de prise de vues ne sont pas élevés et que le Liebefeld pourra fournir une grande partie du matériel gratuitement. Le film ne devrait pas revenir à plus de 50 000 fr. *M. Leuba* est du même avis. Il est regrettable que la V.D.S.B. ne soit pas mieux renseignée. *M. Meunier* lui répond que nos collègues suisses alémaniques savent défendre leurs intérêts mieux que nous ne saurions le faire. *M. Auberson* aimerait que la Commission, avant de s'engager, ait les pièces à l'appui. *M. Gassmann,* qui a pris part à la discussion de Lucerne tient à mettre les choses au point. Il demande aux délégués de prendre une décision de principe. Si nous arrivons à la conclusion que nous pouvons faire aussi bien avec moins d'argent, la cause sera entendue. *M. Charles* déclare que la majorité des délégués est acquise à la question de principe. La Section Jura-Nord a pris position et a décidé de voter 50 ct. par membre. *M. Voutaz* fait connaître que la Fédération valaisanne a décidé de verser 1 fr. par membre. *M. Barbier* déclare que la Genevoise est prête à verser, elle aussi, 1 fr. par membre, somme qu'elle prendra sur ses fonds propres. Il propose que chaque section verse 50 ct. par membre pendant deux ans. *M. A. Rythner* demande aux délégués de faire confiance au Comité et appuie la proposition de la Genevoise. *M. Leuba* estime que la réalisation de ce film est une œuvre de paix. Les sections pourraient organiser des séances de projection avec entrée payante de façon à couvrir les frais. Pour *M. Baillot,* 1 fr. est supportable par chacun ; ce n'est jamais que 150 gr. de miel. *M. Aufranc* se déclare satisfait. On trouvera toujours des

arguments pour ou contre cette réalisation. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant, de faire confiance au Comité central et de passer au vote. *M. Bassin* propose que la cotisation 1956 à la Romande soit majorée de 1 fr.

La question de principe est mise aux voix : la Romande adhère à la réalisation du film en faisant toute réserve quant au coût. La Commission pour la Suisse romande s'adjoindra M. Auberson. Cette proposition est acceptée sans avis contraire.

La Romande prendra sur ses fonds propres le 50 % du coût, le solde sera à la charge des sections qui verseront à la caisse centrale, pendant 2 ans 50 ct. par membre. Après discussion, cette proposition est adoptée sans avis contraire.

b) *Coopérative romande des miels.* Le Comité propose que la Romande souscrive pour 5000 fr. de parts sociales. Ce n'est pas une dépense, mais un simple transfert de valeurs. Mise aux voix, cette proposition est acceptée. Avis contraires : 2.

M. Voutaz, en l'absence de M. Loup, président du Conseil d'administration de la Coopérative, tient à remercier la Romande pour ce geste qui l'honore. Il assure MM. les délégués que les membres du Conseil d'administration sont animés du désir de réussir et d'être utiles aux membres de la S.A.R.

Pour terminer, *M. Meunier* demande aux présidents des sections de donner à notre administrateur la date d'entrée de leurs membres. Ceci faciliterait considérablement la tâche du préposé. Si les sections sont capables de donner la date d'entrée de leurs vétérans, il n'y a pas de raison pour que celle-ci ne figure pas sur les cartes de contrôle. Il est nécessaire que nous ayons un fichier à jour et en ordre.

M. Vailland tient à remercier le Comité central pour sa fructueuse activité et c'est sur ces aimables paroles que le président lève la séance en souhaitant à chacun un heureux retour dans son foyer.

Séance levée à 16 h. 30.

Le secrétaire : P. ZIMMERMANN. *Le président :* P. MEUNIER.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour août 1955

Le temps, plus capricieux que jamais, ne veut décidément pas se mettre au beau fixe. A chaque instant, nous avons l'impression qu'enfin le soleil va nous être fidèle, la bise semble s'imposer, le

ciel, abandonnant ses nuages, devient magnifiquement serein, et, au moment où l'on s'y attendait le moins, crac, un bel orage vient en quelques minutes laver la miellée qui commençait à pointer sur les chênes et les sapins. Une fois de plus se vérifie le dicton : « S'il pleut à la Saint Médard, il pleut pendant quarante jours plus tard ». Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, cette période de quarante jours touche à sa fin et nous voulons encore espérer que nous aurons quand même un semblant d'été.

Il y a en apiculture certaines lois, certains impératifs auxquels nous ne saurions nous soustraire sans que nos ruchées en souffrent. La mise en hivernage est une de ces obligations. Faite avec soin et surtout en temps opportun, la mise en hivernage du rucher assure non seulement d'excellentes conditions hygiéniques à nos ruchées durant l'hiver, mais prépare encore toute la saison apicole de l'année suivante.

Ceux qui ont eu la curiosité de contrôler, au début de juillet, la ponte de leurs reines ont pu se rendre compte par la même occasion que la généralité des colonies ne possèdent que bien peu de provisions. Les abeilles peuvent encore récolter quelques kilos d'ici l'automne, mais il y aura dans beaucoup de ruches de grandes quantités de sirop à donner pour que les colonies aient à leur disposition des provisions en suffisance. Il faudra donc nourrir abondamment, et cela pendant que les gros bataillons de butineuses seront encore là, que la température permettra encore l'évaporation de l'excédent d'eau et la sécrétion de la cire pour operculer les provisions emmagasinées. Il sera aussi nécessaire de provoquer une reprise d'élevage dans toutes les ruches, car c'est cet élevage d'arrière-saison qui fournit les jeunes abeilles chargées de l'élevage au premier printemps.

Donc, dès que l'espoir d'une récolte se sera envolé, à la mi-août au plus tard, il y aura lieu de préparer le rucher à l'hivernage. Comme nous l'avons déjà souvent dit, ce travail est délicat et ne doit s'entreprendre sans de sérieuses précautions, car les abeilles inactives, ne songent plus qu'au pillage et une fois déclanché, il est toujours très difficile de l'arrêter. Avant tout, nous rétrécirons les entrées de ruches à 7 mm de hauteur et 10 cm de largeur afin de permettre aux sentinelles d'assurer une garde vigilante. Le travail se fera avec méthode et, de préférence, le soir ou en fin de journée. Il faudra éviter d'ouvrir plusieurs fois les ruches, alors que toutes les opérations à envisager peuvent et devraient se faire ensemble. Mais il faut surtout opérer avec rapidité, en un minimum de temps et ne rien laisser traîner qui puisse attirer les pillardes. Les rayons retirés seront immédiatement enfermés, surtout s'ils contiennent quelques gouttes de miel.

Mon cher débutant, au moment où vous ouvrirez une ruche, vous devrez savoir exactement ce que vous voulez voir et faire. Votre

matériel doit être prêt, à portée de main. Généralement, la visite qui doit préparer la mise en hivernage doit porter sur les points suivants (nous pensons que les hausses ont été retirées avant cette visite) :

1. Retrait des rayons en surnombre dans le corps de ruche.
2. Estimation de la quantité de provisions existantes.
3. Contrôle rapide du couvain.
4. Mise en place du nourrisseur.

I.— Dans nos ruches Dadant, le corps de ruche est trop volumineux pour qu'une colonie, même très forte, puisse l'occuper entièrement au cours de l'hivernage. Les rayons des bords moisissent. Il y a donc lieu de diminuer le cube afin de ne pas imposer à nos abeilles un trop grand volume à chauffer pendant la saison froide et éviter la moisissure. Toutes les colonies peuvent hiverner sur huit ou neuf rayons qui seront encadrés par des partitions étanches par bout. Les rayons en trop seront retirés et passés à la fonte ou mis en réserve suivant leur état. Les colonies faibles, orphelines ou bourdonneuses ne doivent pas être conservées, mais réunies à des ruches voisines.

II.— On procédera rapidement à l'estimation des provisions de la colonie en soupesant chaque rayon ou en évaluant la surface qu'elles occupent, se souvenant que 3 dm^2 operculés des deux côtés contiennent environ 1 kg. Le total obtenu sera noté, car la meilleure mémoire peut avoir des blancs et il faut absolument éviter d'être obligé d'ouvrir à nouveau les ruches pour un deuxième contrôle.

III.— En vérifiant les provisions, il est aisé de se rendre compte de la qualité et de l'étendue de la ponte. Les reines déficitaires peuvent encore être changées avec succès. C'est même une précaution indispensable, car, trop fréquemment, ces reines sur le déclin meurent pendant l'hiver, laissant leur colonie orpheline au printemps. Et puis, si par hasard elles passent le cap de l'hivernage, elles ne peuvent démarrer convenablement au retour des beaux jours, et leurs colonies sont de celles qu'on traîne toute une saison sans aucun espoir de récolte. Mon cher débutant, remplacez au plus tôt ces reines sans valeur, car le sirop et le temps que vous consacrez à leurs colonies le seront en pure perte.

IV.— Au moment de refermer la ruche, mettez le nourrisseur en place, afin de pouvoir immédiatement commencer le nourrissement.

Le sirop pour le nourrissement d'automne sera plus onctueux que celui administré au printemps. Il faut cependant se garder de le faire par trop épais car, si l'abeille, par ventilation et évaporation, peut facilement en augmenter la densité, il lui est beaucoup plus mal aisé de la diminuer. Une bonne proportion pour le sirop d'hivernage est 1 kg. de sucre pour 7 dl. d'eau. Quant à la quantité

de provisions nécessaires à une colonie, rappelons que 15 à 18 kg. lui permettront d'atteindre avril sans souci. N'oublions pas non plus qu'on ne retrouve dans les rayons qu'environ les $^3/_4$ de la quantité donnée. Le quart manquant étant utilisé par les abeilles au cours de l'invertion et de l'emmagasinage ou disparaissant par évaporation. Il est donc nécessaire de donner 16 kg. pour en retrouver 12 de provisions. Le sirop sera toujours donné vers le soir aux abeilles afin de prévenir tout risque de pillage.

Le nourrissement étant une miellée artificielle complétant la miellée naturelle, imitons cette dernière et surtout utilisons les butineuses encore présentes à la ruche pour emmagasiner ces réserves. Aussi, dès que la visite d'hivernage sera terminée, on doit commencer le nourrissement spéculatif pendant quelques jours, puis celui qui doit compléter les provisions. Lors du nourrissement spéculatif, on ne donnera que quelques dl. chaque soir, tandis que l'autre doit se faire en imitant la miellée, c'est-à-dire à doses massives et sans discontinuité, les fortes populations du moment le permettant. Quelles sont ces doses ? Celles qu'une ruchée pourra emmagasiner en une nuit. Un nourrisseur de trois kg., garni le soir, sera trouvé vide le lendemain, avant les sorties.

Pour éviter le pillage, il est bon aussi de nourrir toutes les colonies du rucher en même temps, et de terminer partout au même moment. Il suffit de calculer combien de rations seront nécessaires à la colonie la moins pourvue, mettons huit, et de donner à chacune ce qu'elle doit recevoir en huit fois.

Mon cher débutant, comme vous le voyez, cette mise en hivernage demande pas mal de travail. De plus, il faut, pour la santé de vos abeilles, qu'il soit fait en temps voulu. N'attendez donc pas de vous y mettre et soyez sûr que nos amies vous en sauront gré dans la saison prochaine.

Gingins, 14 juilllet 1955 M. SOAVI

TECHNIQUE APICOLE

L'élevage apicole

par **Frère Adam**, de l'abbaye de Buckfast

Considérations générales

Améliorer l'abeille par un élevage scientifique constitue la tâche primordiale de tout apiculteur ou de tout groupement apicole progressiste. Le fondement essentiel d'une apiculture fructueuse est l'abeille elle-même. Une production intensive de miel constitue une impossibilité en l'absence d'une abeille à rendement maximum. Les